

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral de combler les postes de juges laissés vacants à la Cour Supérieure et à la Cour d'appel, ainsi que les nouveaux postes créés en 2012 et 2016 qui n'ont jamais été occupés;

QU'elle demande au gouvernement fédéral de procéder à l'augmentation du nombre de juges en fonction des besoins actuels du système de justice, établis par le gouvernement du Québec.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 11 AVRIL 2017.

Québec, ce douzième jour d'avril 2017




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale